

NOTICE D'UTILISATION BLOC DE PLONGEE CE



**ROTH MIONS SAS - 43 rue des Brosses – 69780 MIONS
FRANCE - Tél. +33 (0)4.72.28.15.60 FC.244**

Vous venez d'acquérir un bloc (ensemble bouteille + robinet) destiné à la plongée sous-marine. Nous vous remercions de votre choix et votre confiance.

RECOMMANDATIONS

L'UTILISATION DE CET ENSEMBLE DOIT ETRE FAITE PAR DES PERSONNES AYANT IMPERATIVEMENT REÇU UNE FORMATION PAR UN ORGANISME AGREE TEL QUE : INSTRUCTEURS AGREES, CENTRE DE PLONGEE HABILITE, ETC... TOUTE UTILISATION PAR UNE PERSONNE INEXPERIMENTEE ET INCOMPETENTE REMETTRA EN CAUSE LA GARANTIE SUR CE MATERIEL.

ROTH MIONS DECLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE MAUVAISE CONNAISSANCE, MAUVAISE UTILISATION OU ENTRETIEN INADAPTE DE CET APPAREIL. NOUS RAPPELONS QUE CES BLOCS SONT DESTINES A ETRE REMPLIS EN AIR RESPIRABLE CONFORMEMENT A LA NORME EN 132. L'UTILISATION DE CES BLOCS AVEC TOUT AUTRE MELANGE EST FORMELLEMENT INTERDITE.

LA PROFONDEUR MAXIMALE D'UTILISATION DE CES BLOCS EST DE 50 METRES (CONFORMEMENT A LA NORME EN 250).

DESCRIPTIF TECHNIQUE

Le bloc est composé :

- D'une ou deux bouteille(s) en acier,
- D'un robinet une ou deux sorties.

Les équipements suivants sont disponibles en option :

- Culot en PVC,
- Poignée de portage,
- Filet de protection,
- Sanglage.

LA BOUTEILLE

Les bouteilles sont disponibles dans une gamme de volume de 4 à 18 litres et pour une pression de service de 232 bars.

Elles sont fabriquées par ROTH MIONS SAS, Mions, France, en conformité aux exigences de la réglementation européenne (directive 97/23/CE). La fabrication de nos bouteilles est garantie par un système d'assurance qualité certifié ISO 9001.

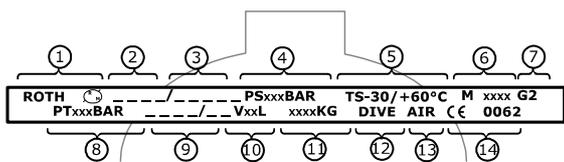
Les bouteilles sont protégées contre la corrosion :

- en interne et à la demande, par une couche d'huile alimentaire (FINA VESTAN A230 B),
- en externe, par une couche de métallisation à chaud, une couche d'apprêt et deux couches de peinture polyuréthane.

Les informations réglementaires sont gravées sur l'ogive de la bouteille comme précisé sur le schéma ci-après.

Légende :

1 ROTH logo : nom et logo du fabricant	8 PT XXX BAR : pression d'épreuve
2 AAAA : année de fabrication	9 AAAA/MM : date d'épreuve, année/mois
3 XXXX : N° de série de la bouteille	10 V XX L : capacité en litres
4 PS XXX BAR : pression max. admissible	11 XX KG : masse de la bouteille vide
5 TS -XX/+XX°C : température d'utilisation	12 DIVE : famille produits pour la plongée
6 Type d'usinage	13 AIR : gaz utilisé
7 G1 : groupe du fluide utilisable	14 CE XXXX : marquage CE n° organisme notifié



Tout autre marquage tel que l'inscription à l'occasion de la requalification, doit être réalisé impérativement dans la zone renforcée de la partie hémisphérique de la bouteille. Tout marquage par gravage, insculpation sur la partie cylindrique imposerait la réforme de la bouteille.

LA ROBINETTERIE

Les blocs sont livrés avec des robinets CE conformes à la directive 89/686/CE.

Le robinet est raccordé sur la bouteille par un filetage de type M25x 2 et l'étanchéité est assurée par un joint torique selon la norme EN144-1. Le robinet est vissé à un couple de serrage de 80 N/m (8 m.Kg).

Chaque robinet est équipé :

- d'un ou deux volants de manœuvre assurant ouverture et fermeture de l'utilisation (gonflage ou plongée).
- d'une ou deux sorties assurant le raccordement sur détendeur selon deux possibilités :
 - Type étrier 232 bar
 - Type DIN, raccord 13.200/232 bars en démontant l'adaptateur intermédiaire

- d'un tube plongeur.

La fermeture du robinet se fait par rotation du ou des volants dans le sens des aiguilles d'une montre avec un serrage modéré ; l'ouverture s'effectue de manière progressive dans le sens inverse.

AUTRES ACCESSOIRES

Le culot en PVC est adapté au diamètre des bouteilles et permet le maintien en position verticale. Un orifice est prévu au fond pour évacuer l'eau résiduelle et faciliter son démontage. La poignée de portage est réalisée en 2 parties permettant son montage et démontage sans avoir à dévisser le robinet.

UTILISATION

* Lutte contre la corrosion

Nous vous rappelons que l'ennemi n° 1 est la corrosion. Elle réduit la durée de vie de la bouteille et peut la rendre dangereuse. Il convient de tout mettre en œuvre pour :

- Retarder son apparition ;
- La détecter et l'éliminer ;
- Ecarter à temps une bouteille dangereuse.

RECOMMANDATIONS :

- Ne gonflez jamais un sac de relevage à robinetterie nue (sans détendeur).
- Ne laissez jamais une bouteille vide, robinet ouvert.
- Ne laissez jamais une bouteille exposée aux embruns, aux vagues, ou baigner dans l'eau du fond du bateau.
- Conservez, si possible, une pression d'air résiduelle dans la bouteille, afin d'évacuer l'eau qui aura pénétré par l'orifice de la robinetterie (si la bouteille a été entièrement vidée en plongée, laissez le détendeur en place jusqu'à ce qu'elle se trouve à l'abri).
- Ne videz jamais rapidement une bouteille, ceci afin d'éviter le givrage de la robinetterie et une condensation importante à l'intérieur de la bouteille.

* Manipulation soigneuse

Les chocs doivent être évités car ils peuvent écailler la peinture, voire même entamer le métal plus ou moins profondément. Une protection satisfaisante peut être réalisée par exemple, à l'aide d'un filet en nylon qui présente l'avantage de ne pas conserver l'humidité.

L'exposition d'une bouteille en plein soleil ou dans un véhicule surchauffé est à proscrire.

* Chargement correct

Cette opération doit être effectuée par un professionnel habilité.

Rappels :

- Vérifiez la date d'épreuve, la pression de service et le bon état général de la bouteille.
- Ne chargez la bouteille qu'avec de l'air respirable.
- Faites fuser l'air avant de raccorder la bouteille à la rampe de chargement.
- NE DEPASSEZ JAMAIS LA PRESSION DE SERVICE pour laquelle la bouteille a été conçue.
- Chargez la bouteille lentement afin d'éviter un échauffement intempêtif (maximum 50°C)
- Vérifier avant chaque gonflage l'état des décanteurs et des filtres du compresseur afin d'éviter l'introduction de condensats d'huile et d'eau dans la bouteille.

ENTRETIEN

Il est interdit de réaliser une réparation par soudage, rivetage ou perçage sur la bouteille ou toutes opérations créant un enlèvement de matière ou une élévation de température importante de la bouteille (maximum 300°C)

. Entretien courant

Il est conseillé de rincer le bloc quotidiennement à l'eau douce sans oublier le fond (orifice prévu à cet effet dans le pied en PVC ; cela permet d'éliminer l'eau de mer, d'évacuer le sable et ainsi d'éviter l'abrasion de la peinture et une corrosion hâtive).

Retouchez immédiatement les zones de peinture écaillée par chocs ou abrasion.

. Entretien périodique

Ce bloc est soumis à des contrôles périodiques réguliers imposés par la législation en vigueur dans le pays d'utilisation. Ces contrôles doivent obligatoirement être effectués par des établissements ou des personnes habilitées.

(Arrêté du 15 mars 2000, en France, rend l'inspection visuelle annuelle par TIV impérative ; la requalification à 5 ou 2 ans)

. Stockage

Avant un stockage prolongé, il est judicieux d'effectuer les opérations d'entretien décrites ci-dessus ainsi qu'un rinçage à l'eau douce et séchage minutieux de l'intérieur de la bouteille. Par ailleurs il est vivement recommandé :

- de stocker la bouteille en position verticale dans un endroit tempéré, propre et sec,
 - de conserver une faible pression résiduelle à l'intérieur afin d'évacuer poussières et condensation qui auront éventuellement pénétré par l'orifice de la robinetterie.
- Il peut être dangereux de respirer l'air d'une bouteille qui est restée chargée plusieurs mois.

GARANTIE

Le matériel que vous avez acquis est garanti sur une période d'une année à partir de la date de votre achat contre tous défauts d'origine et vices cachés.

La garantie ne prend pas en charge les dommages résultant d'une mauvaise utilisation et d'une détérioration due à une négligence, d'un mauvais entretien ou d'une usure due à un vieillissement normal du produit.

De plus la garantie cesse en cas de démontage du produit par l'utilisateur. Toute intervention sur le bloc doit être confiée exclusivement à un spécialiste reconnu.

Pour toute réclamation, veuillez contacter votre revendeur qui nous transmettra votre requête.